

LA FRAUDE DES GRANDS-PARENTS : ARNAQUE TÉLÉPHONIQUE SOUVENT UTILISÉE AUPRÈS DES PERSONNES ÂÎNÉES

Les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaitent sensibiliser les personnes âgées sur un type de fraude qui les vise particulièrement, soit la fraude des grands-parents, aussi appelée «*Besoin urgent d'argent*».

Le stratagème utilisé est le suivant :

- Le fraudeur communique avec la personne âgée en se faisant passer pour un de leurs proches.
- Il lui demande si elle le reconnaît.
- Lorsque la personne âgée répond en donnant le nom de la personne qu'elle croit avoir au téléphone, le fraudeur utilise cette identité pour établir un lien de confiance avec celle-ci.
- Il prétend ensuite être en difficulté, ici ou dans un pays étranger, vivre une situation insoutenable, avoir été arrêté, avoir eu un accident ou être même blessé.
- Il dit avoir un besoin urgent d'argent pour régler le problème.
- Il demande alors de lui faire un virement, ou de lui donner de l'argent comptant. Il peut également demander de le faire à quelqu'un d'autre, même à une personne qu'il prétend être son avocat.
- Il profite des émotions que peut engendrer la situation, afin de soutirer l'argent à la personne âgée qu'il presse de réagir en la suppliant de ne pas en parler à personne.

Le SPVM souhaite rappeler certains conseils de prévention aux personnes âgées ou de leur proche, pour assurer leur protection et les recours possibles en cas de fraude.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Soyez à l'affût de ce stratagème frauduleux, en consultant la page [Fraudes par index A-Z](#) disponible sur le site Internet du Centre antifraude du Canada, sur le sujet [Besoin urgent d'argent](#).
- Soyez vigilant **si une personne vous appelle et vous demande si vous la reconnaissez. Ne répondez pas et demandez-lui plutôt de s'identifier.**
- Posez-lui des questions personnelles auxquelles seule la personne qu'elle prétend être connaît la réponse, par exemple, son lieu de naissance, un souvenir de famille, etc.
- Demandez à la personne son numéro de téléphone pour la rappeler ou dites-lui de vous rappeler plus tard, afin que vous puissiez faire des vérifications. En cas de doute, raccrochez.
- Prenez le temps de vérifier les informations que la personne vous a données en téléphonant à un membre de votre famille, un proche aidant, ou votre service de police local, même si on vous a supplié de ne pas le faire. Ne transférez pas ou ne remettez jamais d'argent, même si on vous presse de le faire et qu'on vous dit que c'est urgent.
- Rappelez-vous que personne ne peut vous obliger à donner de l'argent. Vous avez toujours le droit de dire « non », même à un proche.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

En cas de fraude, vous pouvez porter plainte à votre service de police local. Pour communiquer avec votre poste de quartier (PDQ), composez le **514 280-01XX** (XX correspondant au numéro de votre PDQ). Pour toute urgence, faites le **9-1-1**.

Vous pouvez communiquer également avec le Centre antifraude du Canada pour signaler une fraude, en composant le 1 888 495-8501 ou directement sur leur site Internet à antifraudcentre-centreantifraude.ca/.